

27 septembre 2001, Québec

Congrès de la fédération québécoise des municipalités

Monsieur le Président du congrès, M. Godard,
Monsieur le Président de la Fédération, M. Michel Belzil,
Monsieur le Président de l'Union des municipalités, M. Bernard Gagnon,
Monsieur le Président de la FTQ., M. Henri Massé,
Mesdames et Messieurs les Préfets et Maires,
Chers amis, chers compatriotes,

Le monde municipal québécois vient probablement de vivre ses plus grands changements depuis la création des MRC par le gouvernement de M. René Lévesque, en 1979. Avec la réorganisation municipale présentement en cours, le gouvernement s'est donné une vision résolument tournée vers l'avenir. Les nouvelles institutions municipales seront beaucoup plus aptes à dispenser des services de qualité comparable à tous les citoyens et à poursuivre des objectifs ambitieux d'aménagement du territoire et de développement.

C'est là tout un pan de la Révolution tranquille qui avait été laissé de côté depuis une trentaine d'années. Cette réorganisation en profondeur comporte deux volets ou défis qui sont pour nous d'égale importance: le renforcement des agglomérations urbaines et le renforcement des MRC.

Le renforcement des agglomérations urbaines

Les agglomérations urbaines de plus de 100000 habitants sont maintenant en bonne voie de se consolider. Cette consolidation a été contestée par plusieurs, nous le savons tous. Je crois cependant que l'avenir démontrera que cette importante réforme: améliorera les services à la population; permettra enfin qu'une certaine équité soit établie dans le financement des services publics; permettra l'émergence de pôles suffisamment solides pour faire face aux défis multiples posés par la mondialisation.

Le renforcement des MRC

Parlons maintenant de notre second grand défi qui vous concerne plus directement : celui de poursuivre le renforcement des MRC et d'assurer la vitalité du monde rural. Votre fédération est un interlocuteur de premier plan dans le domaine de la gestion du territoire. Elle regroupe près de 1000 municipalités locales et 88 MRC, et elle fédère 14 associations régionales de municipalités. Au premier janvier 2002, les 50 MRC à caractère rural (48 actuelles et 2 nouvelles) représenteront 86 % du territoire, 16 % de la population, 13 % des emplois et 14 % du PIB. Sans oublier les 28 MRC qui sont à la fois rurales et urbaines et les MRC situées en territoire des communautés métropolitaines. Les 50 municipalités rurales auront un éventail élargi de responsabilités. Elles ont déjà acquis les compétences en matière de gestion des cours d'eau et d'évaluation foncière.

Elles peuvent, si elles le souhaitent, obtenir des compétences additionnelles dans plusieurs domaines : la gestion des matières résiduelles; l'élaboration d'une politique de développement culturel et patrimonial; l'élaboration d'une politique de développement touristique local; le transport adapté; le logement social; les équipements, l'infrastructure et les services à caractère supralocal.

Elles peuvent dorénavant choisir d'élire leur préfet au suffrage universel direct, ce qui crée une nouvelle dynamique dans l'exercice de la démocratie locale.

Un groupe de travail a été mis en place pour revoir le fonctionnement des 28 MRC qui sont à la fois rurales et urbaines. Ce groupe est présidé par M. Roger Nicolet, maire de la municipalité d'Austin, et par Mme Francine Ruest-Jutras, mairesse de Drummondville. Il soumettra son rapport au plus tard le 15 octobre 2001.

Le développement des régions et du monde rural

Le renforcement des MRC s'inscrit dans la vision d'ensemble qu'a développée le gouvernement du Québec à l'égard des régions et du monde rural. Lorsque le gouvernement du Parti Québécois a créé les MRC en 1979, le but était d'assurer un meilleur partenariat en matière de gestion du territoire entre le milieu rural et le milieu urbain. Nous avons reconnu la nécessité d'une action de fond en matière de développement des régions et du monde rural, et nous avons franchi des étapes décisives dans ce domaine au cours des dernières années. Mentionnons: l'adoption de la politique de soutien au développement local et régional en 1997; la création du ministère des Régions; la mise en place des centres locaux d'emploi (CLE) et des centres locaux de développement (CLD); la mise en place des SOLIDES, une initiative conjointe du Fonds de solidarité et de l'Union des municipalités régionales de comté; l'embauche d'une centaine d'agents ruraux qui sont maintenant à l'œuvre dans les CLD; l'adoption de la Stratégie de développement économique des régions ressources, dotée d'un budget de 800000000 \$ sur trois ans pour aider à consolider, moderniser et diversifier l'économie de 7 régions et de 3 MRC dont l'activité économique repose sur l'exploitation des ressources naturelles; l'octroi d'outils de renforcement économique à 20 MRC aux prises avec des difficultés de restructuration.

Il s'agit là de gestes importants. D'autres sont en voie de réalisation, comme l'engagement du gouvernement à faire bénéficier les MRC de redevances tirées de la mise en valeur de ressources sur leur territoire. À cette fin, le gouvernement allouera une enveloppe de 2500000 \$ en 2002, de 7500000 \$ en 2003 et de 10000000 \$ annuellement par la suite.

La politique de la ruralité

Nous nous sommes engagés à définir une politique de la ruralité ou, dit plus concrètement, une politique d'occupation dynamique du territoire. Je sais, vous l'attendez, cette politique. Elle sera rendue publique comme prévu au cours de l'automne. Votre fédération, de même que Solidarité rurale, ont d'ailleurs été consultés à ce sujet.

D'ores et déjà, je peux vous dire que notre action s'articulera autour des trois objectifs suivants: stimuler et soutenir la prospérité des communautés rurales; assurer la qualité de vie des milieux ruraux et renforcer leur pouvoir d'attraction; soutenir l'engagement des citoyens dans le développement de leur communauté.

Le défi de l'occupation du territoire – de l'occupation dynamique du territoire – se pose aujourd'hui en des termes nouveaux, compte tenu du contexte démographique. On sait que les populations ont tendance à se regrouper autour des zones urbaines et dans les pôles où la croissance est forte. Le Québec n'est pas le seul à être aux prises avec un tel phénomène. C'est maintenant le lot de tous les pays industrialisés. Cela soulève des enjeux qui concernent non seulement le monde rural, mais

tout le Québec, car le Québec ne peut pas rayonner uniquement à partir des grandes villes. Nous voulons non seulement nous occuper des routes, des parcs industriels et des exploitations forestières – pour ne donner que quelques exemples –, mais aussi de choses qui constituent l'essence même de la richesse des communautés rurales, soit: les ressources humaines; le paysage (souvent grandiose pour le commun des citoyens); les savoir-faire locaux; l'architecture urbaine et villageoise; l'organisation des services; l'aménagement du territoire; la qualité de l'environnement.

Bref, de tout ce qui fait que l'on a le goût de vivre chez vous!

Merci!